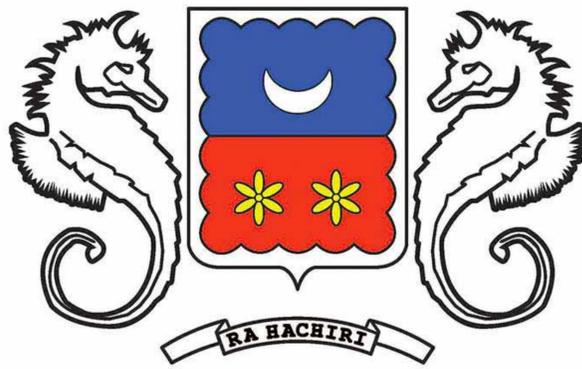


République Française

DÉPARTEMENT



DE MAYOTTE

Cadre stratégique de Coopération décentralisée et d'Action internationale du Conseil départemental de Mayotte



La nécessité de recadrer les actions du Département en matière de coopération décentralisée.

Tel que déterminé dans l'Axe 6 de son Plan de mandature 2015-2021, le Conseil départemental concrétise sa volonté de revoir sa stratégie de coopération régionale et de dimensionner ses actions sur des axes contribuant au développement de l'économie mahoraise et permettant la promotion de l'île à l'international.



Pour une intégration régionale renforcée de Mayotte

Mayotte, une région française et européenne peu intégrée dans son environnement

Mayotte enregistre le troisième niveau de vie le plus élevé et de même que le taux de croissance du PIB le plus élevé de la zone. Elle demeure, cependant, une des plus petites économies caractérisée par de faibles échanges avec les pays voisins. En outre, elle souffre de :

- une accessibilité aérienne et maritime réduite
- une politique de visa entravant les échanges
- des conséquences des contentieux de la France avec l'Union des Comores, Maurice et Madagascar
- une absence de représentation dans les organisations régionales de la zone et ne compte pas de représentation des pays tiers sur son territoire.

Mayotte présente des atouts économiques mais un manque de compétitivité

Son appartenance à la France et à l'Europe lui ouvrent des marchés les pays de la zone. Elle possède de véritables potentialités pour devenir un hub portuaire régional. Toutefois, Mayotte souffre d'une faible compétitivité avec un coût de la main d'œuvre très élevé et une monnaie forte. Et, les démarches d'exportation et d'internationalisation s'avèrent très coûteuses pour les PME.

Des défis majeurs à relever ensemble

Les îles de l'Océan indien et les pays de l'Afrique de l'Est seront confrontées aux défis majeurs de la forte croissance démographique et de leur forte vulnérabilité au changement climatique. Pour y faire face, cela nécessite d'explorer en commun des solutions permettant d'en atténuer les effets.

Des opportunités à saisir

Mayotte est située dans un environnement régional en pleine mutation et attractif, considéré comme "le nouveau cœur du monde". Elle bénéficie d'une position géostratégique et est, avant tout, le lieu de rencontres des cultures d'origine africaine, arabo-musulmane, indopacifique et européenne.

En outre, le cadre juridique et financier de l'action extérieure des collectivités territoriales s'est renforcé notamment par la Loi Letchimy¹ du 05 décembre 2016 et l'accès aux crédits de la Coopération territoriale européenne.

Pour le renforcement de la lisibilité et visibilité de la politique de coopération décentralisée du Département

Les actions de coopération menées depuis Mayotte souffrent d'un manque de lisibilité et une image de Mayotte difficile à cerner depuis l'extérieur. La politique départementale a essentiellement été à destination de l'Union des Comores et de Madagascar.



Quels avantages à coopérer ?

Pour Mayotte, la coopération régionale permet notamment de :

- renforcer son intégration régionale
- offrir aux jeunes Mahorais la possibilité de saisir d'autres opportunités,
- élargir le marché intérieur et de contribuer à l'abaissement des coûts de production.

La coopération régionale à partir de Mayotte contribue notamment au rayonnement de la francophonie, des valeurs européennes et peut servir de point d'appui pour une coopération avec les pays de la zone.

Pour les pays de la zone, Mayotte constitue une zone de stabilité politique, monétaire, juridique et économique. Elle offre un point d'accès privilégié au marché de toute l'Union Européenne et dispose d'un savoir-faire en particulier concernant les normes européennes.

1 Loi Letchimy du 05 décembre 2016 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des outre-mer dans leur environnement régional et la Coopération territoriale européenne

Pour une nouvelle dynamique de coopération régionale

La politique de coopération régionale poursuivie favorise l'intégration harmonieuse de Mayotte et s'appuie sur sa double appartenance aux deux grands ensembles : l'Union Européenne et l'océan Indien plus particulièrement sa façade africaine. L'intérêt porte également sur un meilleur encadrement de nos actions et une meilleure lisibilité et visibilité de notre politique en la matière.

Le cadre stratégique défini s'appuie sur la recherche d'efficacité et privilégie la proximité géographique et culturelle avec l'océan Indien et l'Afrique de l'Est au regard de deux grandes orientations politiques fortes.

1. Ancrer davantage Mayotte dans son environnement régional

En axant la coopération avec les pays riverains de Mayotte (Mozambique, Tanzanie, Madagascar, les Comores)

En orientant notre politique de coopération en faveur de l'économie, de la culture, du sport et de la recherche

2. Œuvrer pour la reconnaissance

En pesant de tout notre poids pour la révision de la Charte des jeux des îles de l'Océan indien

En faisant de Mayotte, un membre à part entière de la Commission des îles de l'Océan indien.

Le cadre stratégique de coopération décentralisée et d'action internationale du Conseil départemental de Mayotte



Deux objectifs fondamentaux

Le cadre stratégique adopté vise à :

- Favoriser l'intégration harmonieuse de Mayotte dans son environnement régional
- Faire de la coopération régionale, aussi bien gouvernementale que décentralisée, un atout majeur au service du développement de Mayotte et de sa population.

Trois grands principes d'actions

L'action du départementale en matière de coopération sera guidé par les principes de complémentarité des actions entreprises à Mayotte et dans les pays de la zone, de réciprocité des échanges, de partenariat et de mutualisation.



Trois priorités retenues

1. Renforcer la présence et l'influence de Mayotte dans la zone par le développement d'une diplomatie territoriale

Avec pour objectifs de :

- Rendre concret le concept de France de l'Océan indien et de Mayotte, Terre d'Europe dans le Canal du Mozambique notamment en oeuvrant activement pour le rapprochement des collectivités françaises et européennes de l'Océan indien
- de mieux connaître les pays voisins et se faire connaître pour une reconnaissance mutuelle
- S'affirmer dans la dynamique d'intégration régionale pour parvenir à l'acceptation de Mayotte en tant qu'entité française à part entière dans la zone.

Exemples d'action :

- Engager un agenda et un cadre de discussion avec l'Etat concernant la coopération régionale au niveau local et national
- Mise en place de Chargés de mission du CD dans les ambassades de la zone
- Assoir le rôle de la Délégation de Mayotte comme véritable relais et support de l'action départementale à la Réunion
- Engager la démarche officielle auprès du Gouvernement français pour siéger à la Commission de l'Océan indien.

2. Renforcer les échanges socio-économiques et culturels avec les pays voisins pour l'enrichissement de Mayotte

Objectifs en matière économique

Le Schéma Régional de Développement économique et d'innovation et d'internationalisation en cours de finalisation complétera utilement le présent cadre.

Il s'agira toutefois de :

- Développer les importations agricoles en provenance de la zone pour assurer l'autonomie alimentaire de Mayotte et développer une industrie agroalimentaire pour satisfaire la demande domestique
- Favoriser l'internationalisation des entreprises mahoraises sur des marchés de niche, à haute valeur ajoutée,
- Engager Mayotte dans une spécialisation dans un secteur d'activité qui lui procurera un avantage comparatif et faisant d'elle la référence dans la zone
- Développer des filières de production conjointes avec les pays de la zone (Energie, gestion des déchets, ...).

Exemples d'action :

- Organiser une Conférence de l'investissement étranger à Mayotte
- Ouvrir des représentations non-diplomatiques de Mayotte dans les pays ciblés
- Evaluer les potentialités de Mayotte dans le cadre de la stratégie de la nouvelle route de la soie
- Etudes sur l'amélioration de l'accessibilité aérienne et maritime de Mayotte, sur « Mayotte, hub portuaire »

Avec les pays voisins, l'Union des Comores et Madagascar, créer de la convergence, plutôt que de creuser l'écart en agissant sur certains facteurs du développement humain pour une amélioration du bien-être social dans chacun des territoires nous paraît être la meilleure approche. Le principal effet attendu est la stabilisation des populations dans les territoires.



Objectif en matière de mobilité et développement des compétences des actifs

- Accroître la mobilité des jeunes et des travailleurs dans la zone

Exemples d'action :

- Développer les dispositifs de volontariat à Mayotte
- Organiser une Journée de présentation de l'offre régionale de formation.

Objectifs dans le domaine de la culture

- Promouvoir l'identité mahoraise à travers sa culture
- Ouvrir notre culture et s'ouvrir à la culture des autres
- Faire de Mayotte une plateforme de recherche et des littératures

Exemples d'action :

- Réhabilitation de la Résidence des Gouverneurs – Chantier d'insertion avec Madagascar et l'Union des Comores
- Agence Internationale du Livre pour l'Éducation (AILE)
- Conférence « Mayotte dans la civilisation du Canal de Mozambique : aspects historiques et identitaires »
- Création d'un institut des langues et civilisations de Mayotte

Objectifs dans le domaine du sport

- Organiser les Jeux des Iles de l'Océan indien 2027
- Obtenir la révision de la Charte des Jeux des Iles de l'Océan indien

Exemples d'action :

- Renforcer le lobbying auprès des instances nationales, régionales et des pays de la COI
- Créer une manifestation sportive annuelle ou biennale de portée régionale à Mayotte dans un domaine propre à Mayotte (Voile, ...)



3. Renforcer les capacités du Conseil départemental pour la mise en œuvre du cadre stratégique.

Avec pour objectifs

- Faire évoluer la réglementation européenne pour mieux l'adapter à la situation de Mayotte
- Maîtriser les outils financiers
- Renforcer la coordination des acteurs
- Assurer une montée en compétences

Exemples d'action

- Solliciter le transfert de l'autorité de gestion du prochain programme CTE transfrontalier 2021-2028
- Former les élus et les agents à la coopération régionale, à la diplomatie, à la gestion de projets internationaux, aux langues anglaise, portugaise, swahili.
- Créer une Plateforme des acteurs de la Coopération régionale

Vers une vision partagée

Plus qu'un cadre, c'est avant tout un guide pour l'action départementale pour les années à venir. La complémentarité des actions avec les autres acteurs (au niveau local et national) sera recherchée ainsi qu'une vision unanime de territoire.

C'est cette vision co-construite, portée par l'ensemble des acteurs qui contribuera au rayonnement international de Mayotte et à son affirmation dans son identité et ses choix.

Direction des Affaires européennes et de la Coopération régionale

Les secteurs
clés de notre
développement

DÉPARTEMENT



DE MAYOTTE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MAYOTTE 8 rue de l'hôpital – BP 101
97600 MAMOUDZOU - 0269 64 90 00 - www.cg976.fr